

# Changement de la procédure d'accès et de gestion des véhicules industriels

Février 2022



## Objectifs et impacts généraux :

Le projet qui concerne le site de Dunkerque vise un double objectif ; **le renforcement de la sûreté** sur le site (dans un contexte Vigipirate) et **l'amélioration de la gestion des flux** de véhicules industriels (dans le respect des obligations réglementaires).

Après le déploiement de ce projet, la totalité des chauffeurs se présentant sur le site de Dunkerque par la porte principale « Sud » (niveau poste de garde) devront renseigner un certain nombre d'informations relatives à leur identité, à leur véhicule et au besoin exprimé par ArcelorMittal auquel ils souhaitent répondre.

**Les chauffeurs ne pourront plus accéder au site si leur identification n'a pas été finalisée et contrôlée sur la base des informations communiquées.**

## Accompagnement :

Aux étapes « clés » du projet, nous accompagnerons les parties prenantes, les chauffeurs et leurs représentants par la diffusion de documents d'informations et de tutoriels, et également par des séances de formations en salle et « terrain » sur les nouvelles zones d'accès et de sortie.

## Différenciation :

Le nouveau processus d'identification et de gestion des flux sera organisé en tenant compte de plusieurs distinctions :



- les chauffeurs réguliers (chauffeurs habitués et habilités qui se verront attribuer un badge) et les chauffeurs irréguliers (chauffeurs occasionnels, sans badge, se présentant irrégulièrement sur notre site).
- les chauffeurs se présentant pour des flux ponctuels et ceux se présentant pour des flux réguliers organisés en navettes.
- les chauffeurs ayant été pré-annoncés avant leur arrivée sur site et ceux procédant à leur identification complète après leur arrivée.

## Système de préannonce :

Le représentant du chauffeur (client, affréteur, fournisseur, ...) aura la possibilité de « préannoncer » le chauffeur, c'est-à-dire de renseigner dans notre système les informations relatives à l'identité du chauffeur, du véhicule et du besoin (numéro de référence ArcelorMittal), avant l'arrivée du chauffeur sur site.

Cette opération permettra de préparer et de contrôler l'identification du chauffeur avant son arrivée, et de générer un numéro de préannonce qui sera envoyé par mail à la personne ayant réalisé cette saisie.

Communiqué au chauffeur, ce numéro de préannonce facilitera la finalisation de son identification après son arrivée sur site ; il pourra être saisi ou scanné via le code-barre correspondant sur les lecteurs 3 en 1 installés.

## Prise de rendez-vous obligatoire pour certains flux, comme les expéditions de produits sidérurgiques, les déchargements de ferrailles ou de ferro-alliages :

Lorsque le projet sera déployé, la prise de rendez-vous préalable à la présentation du chauffeur, sera rendue obligatoire pour les flux identifiés. Les réservations s'effectueront dans un outil informatique sécurisé, accessible sur une page web que nous mettrons à disposition. Un chauffeur qui se présenterait pour ces flux identifiés, sans qu'un créneau horaire de présentation lui ait été réservé au préalable, se verra refuser l'accès au site.

### Identification lors de la présentation du chauffeur à la porte Sud du site :

Un chauffeur, même régulier et muni d'un badge, ne pourra pas accéder à notre site sans avoir passé l'étape d'identification.

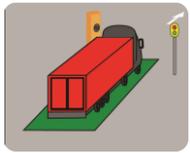
Cette étape d'identification se déroulera de différentes manières :



- pour les chauffeurs fonctionnant en navettes, via un kiosque interne ou une borne externe, par badgeage et sélection sur écran d'un flux pré-enregistré pour le chauffeur.
- pour les chauffeurs ayant fait l'objet d'une préannonce, sans ou avec RDV, via un kiosque interne, par saisie du numéro d'accès ou lecture optique du code-barre transmis.
- pour les autres chauffeurs, sans préannonce et fonctionnant pour des opérations ponctuelles, via un kiosque interne, par saisie de toutes les données requises.

Le recours direct aux bornes externes ne sera pas autorisé pour les chauffeurs devant faire l'objet de certains contrôles « Métier » avant accès (« ADR », « Cargo Securing », « Loi Macron »).

### Fonctionnement bascules entrée & sortie :



Pour l'ensemble des livraisons et des expéditions transitant par la porte Sud du site de Dunkerque, les véhicules industriels de Ptac supérieur à 3,5T devront être pesés avant accès et avant sortie sur les 2 bascules automatiques L2 et L6 opérationnelles sur zone, à l'exception des déchargements de produits sidérurgiques qui seront pesés uniquement en entrée, à l'exception des flux de boues et de ferrailles qui feront l'objet d'un pesage dans l'enceinte de l'usine, à l'exception des flux organisés par les entités SGA, Eupec et Dillinger.

### Orientation :

Après finalisation et contrôle de l'identification réalisée, les chauffeurs se verront remettre des documents d'accueil qui seront composés :



- D'un plan d'orientation (qui est un plan de l'usine sur lequel apparaît le lieu de l'opération et le trajet à suivre pour rejoindre la zone) remis pour les chauffeurs irréguliers.



- D'une fiche mission décrivant les étapes et les activités à réaliser, avec précision du lieu où chaque étape devra être réalisée.

- D'un protocole ponctuel de sécurité remis pour les chauffeurs irréguliers.

### Contrôles mis en place :

Deux types de contrôles seront mis en place avant l'accès des chauffeurs au site ; les contrôles d'identification **et** les contrôles « métier ».

Les contrôles suivants ne seront pas applicables à tous les flux. Ils s'appliqueront en fonction de la nature des flux et de certaines données d'identité.

- Les contrôles d'identification concernent les contrôles relatifs à l'identité du chauffeur, à la réalité du besoin ArcelorMittal et au respect de la présentation du chauffeur dans l'intervalle de son créneau horaire (si réservation obligatoire).
- Les contrôles « métier » concernent les contrôles d'attestation de détachement (Loi Macron), la conformité Cargo Securing, les tests de connaissances en matière de Cargo Securing, les contrôles ADR et les contrôles de surcharges ou d'incohérence poids.

### Cas particulier des flux organisés en navettes avec des chauffeurs réguliers (plusieurs opérations par jour, par semaine, pour un même type de flux) :

Les chauffeurs devront dans tous les cas être munis d'un badge personnel, selon la procédure d'obtention pilotée par le service « Sûreté » .

Lors de la première rotation, une identification complète devra être réalisée par le chauffeur sur un kiosque interne ou par son représentant via l'outil Web de préannonce, afin de créer une « transaction » avec une durée prolongée de validité .

Lors des rotations suivantes, et tant que cette « transaction » sera active, le chauffeur n'aura qu'à badger sur un kiosque interne ou une borne externe de la cabine de son véhicule, sélectionner à l'écran tactile le type de flux pour lequel il se présente, et valider ou modifier les informations restituées.

### Date visée de déploiement :

Le projet sera déployé vers mi-septembre 2022.

### Configuration des zones d'accès et de sortie à la porte Sud du site de Dunkerque :

